

En 2021, le nombre des contrats aidés a légèrement rebondi

En 2021 le nombre de bénéficiaires de contrats aidés (hors alternance) a légèrement rebondi après cinq années consécutives de nette baisse. Ces contrats sont à destination des publics les plus éloignés du marché du travail et sont principalement pourvus dans le secteur non marchand. Leur nombre reste cependant limité en 2021 et leur effet sur l'emploi salarié pendant la crise a donc été faible, les mesures de soutien à l'emploi étant principalement passées par d'autres canaux (par exemple le recours massif à l'activité partielle et le développement de l'alternance pour les jeunes).

Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés (hors alternance) a légèrement rebondi en 2021 après cinq années consécutives de baisse

Les contrats aidés réduisent les coûts à l'embauche et à la formation de certains salariés, par des aides directes ou indirectes. Ces emplois aidés ciblent généralement des publics particuliers, les plus éloignés du marché du travail, afin de favoriser leur entrée sur ce marché ou leur retour à l'emploi. Le volume de contrats aidés est déterminé par les pouvoirs publics : il a souvent été utilisé à des fins contra-cycliques, une hausse du volume de contrats aidés visant généralement à atténuer l'effet d'un ralentissement de l'activité sur l'emploi total.

Les contrats aidés, hors alternance, concernent majoritairement le secteur non marchand avec des employeurs relevant du public (État, collectivités territoriales, hôpitaux) et du privé (associations). On qualifie ici de non marchande toute activité fournie gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs, à savoir : le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale et le secteur dit des « autres activités de services » (notamment les activités associatives

et les arts et spectacles)¹. Depuis dix ans, le secteur non marchand a eu recours à trois principaux types de contrats aidés : les contrats uniques d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), majoritaires jusqu'en 2017, ont été remplacés par les contrats parcours emploi compétences (PEC) à partir de janvier 2018 (► [éclairage](#) « Les contrats aidés en 2018 » *Note de conjoncture* de mars 2019) ; en parallèle les contrats d'avenir dans le secteur non-marchand (EAV-NM) ont été mis en œuvre à partir de 2012 à destination des jeunes peu qualifiés et sur des contrats de plus longue durée. Le recours à de nouveaux contrats d'avenir n'est plus possible depuis 2018.

Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés diminuait depuis 2016, baissant fortement depuis 2017, dans un contexte d'amélioration conjoncturelle jusqu'à la crise sanitaire (► [figure 1](#)). Il est passé de 436 000 bénéficiaires fin 2015 (dont 336 000 dans le secteur non marchand) à 69 000 bénéficiaires fin 2020 (dont 65 000 dans le secteur non marchand). Le stock de contrats aidés a ainsi été divisé par plus de cinq dans le secteur non marchand entre 2015 et 2020 et a quasiment disparu dans le secteur marchand.

¹ Quand on parle de contrats aidés, le « secteur non-marchand » décrit l'ensemble des organismes d'accueil de type collectivités locales, État, associations, etc. qui ne vendent pas leur production et sont financées principalement par des prélèvements obligatoires ou des subventions. Ce périmètre dépasse un peu le strict regroupement « Tertiaire principalement non marchand » habituel de la nomenclature d'activités française (NAF) qui couvre seulement l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

► 1. Stock de contrats aidés en fin d'année

données brutes en milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total	286	267	250	350	374	436	400	260	139	88	69	144
<i>Variation</i>		-19	-17	99	25	62	-36	-140	-121	-51	-19	75
Non marchand	231	220	218	300	314	336	328	227	128	84	65	85
Contrat d'avenir	0	0	1	60	91	98	77	46	18	5	0	0
CUI-CAE	231	220	217	241	223	238	251	181	6	0	0	0
PEC	0	0	0	0	0	0	0	0	104	79	65	85
Marchand	55	47	32	49	60	100	72	33	11	5	4	59
Contrat d'avenir	0	0	0	12	24	31	28	16	7	1	0	0
CUI-CIE	55	47	32	37	36	69	44	17	5	4	4	59

Champ : France entière.

Source : Dares, Agence de services et de paiement (ASP)

Néanmoins, en 2021, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés a rebondi, augmentant pour la première fois depuis 2015 : +75 000 entre fin 2020 et fin 2021, dont +20 000 dans le non marchand et +55 000 dans le marchand (► **figure 1**). Ce rebond s'inscrit notamment dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » mis en place en juillet 2020 pour soutenir l'emploi dans le contexte de crise sanitaire. Fin 2021 le nombre de bénéficiaires de contrats aidés demeure cependant trois fois inférieur à celui de fin 2015.

Depuis le début de la crise sanitaire, les contrats aidés, en faible nombre, ont peu affecté la dynamique de l'emploi

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'emploi salarié total a fortement baissé en 2020 (-1,2 % soit -317 000 emplois entre fin 2019 et fin 2020). Néanmoins cette baisse a surtout concerné le tertiaire marchand car sur la même période, l'emploi salarié a augmenté dans

le tertiaire non marchand (administration publique, enseignement, santé et action sociale) : +0,7 % soit +55 000 emplois. Cette hausse est majoritairement le fait de l'emploi public (+43 000 contre +12 000 dans le privé).

L'emploi salarié privé dans le secteur dit des « autres activités de services » (dont les activités associatives et les arts et spectacles) a chuté plus fortement et plus durablement pendant la crise (-69 000 entre fin 2019 et fin 2020), ne retrouvant son niveau d'avant-crise qu'à l'été 2021.

Au total en 2020 et 2021, la variation du nombre de contrats aidés a été secondaire face à l'ampleur des variations d'emploi total. Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire, les mesures de soutien à l'emploi sont donc principalement passées par d'autres canaux, en particulier le recours massif au dispositif d'activité partielle, puis le développement de l'alternance pour les jeunes (► **éclairage** sur l'alternance). ●

Léa Garcia

Bibliographie

Insee (2019), « Baisse du nombre de bénéficiaires de contrats aidés : quel effet sur l'emploi non marchand ? », *Note de conjoncture*, décembre 2019.

Insee (2019), « Les contrats aidés en 2018 », *Note de conjoncture*, mars 2019.

Dares (2021), « En 2020, les contrats aidés remobilisés face à la crise sanitaire », Résultats n°55, octobre 2021.

Dares, <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/definitions-et-concepts/contrats-aides>. ●